

MODALITÉS DE GESTION DES FORMULAIRES P19 ET P19 TER

RÉCAPITULATIF

Dossiers cibles	Taux payé	Situation	Formulaire Fréquence	Période concernée	Réception du formulaire	Pas de réception du formulaire
<ul style="list-style-type: none"> • monos • chômeurs, malades > 6 mois (y compris loi D'Hondt), • pensionnés • assimilés • ex-PFG 	40	nouvel événement : <ul style="list-style-type: none"> • début de situation monoparentale • 7ème mois chômage, maladie • pension • chômage ou maladie pendant assimilation ou loi D'Hondt • nouveau droit (prioritaire) (p.e. ex-PFG) 	P19 : envoi immédiat	revenus mensuels depuis le mois de l'événement	confrontation avec les éléments du dossier (y compris la composition de ménage)	statu quo (cf. CO 1366 et CO 1371)
		envoi sériel	P19 ter : 15 janvier	revenus mensuels de l'année précédente		pas d'action

Dossiers cibles	Taux payé	Situation	Formulaire Fréquence	Période concernée	Réception du formulaire	Pas de réception du formulaire	
<ul style="list-style-type: none"> • monos • chômeurs, malades > 6 mois (y compris loi D'Hondt) • pensionnés • assimilés • ex-PFG 	41 <u>ou</u> 42 bis <u>ou</u> 50 ter	envoi sériel (de contrôle)	P19 : 15 janvier et 15 juillet	revenus des 6 mois précédents	consultation systématique de Trivia non prévue	après rappel : consultation TRIVIA si nécessaire, contrôle domiciliaire	
		nouvel événement <u>avec</u> envoi formulaire:	<ul style="list-style-type: none"> • message de modification de compo de ménage • message de début d'activité de l'attributaire dans le ménage de l'enfant (RIP-in > 27 jours (101)) 	P19 : attente de l'envoi sériel, sauf envoi à la fin du droit du 1 ^{er} ou du 3 ^{ème} trimestre P19 : attente de l'envoi sériel au plus tard			revenus mensuels depuis le dernier contrôle sériel
		nouvel événement <u>sans</u> envoi formulaire 41 ↔ 42bis 41 ↔ 50ter 42bis ↔ 50ter	octroi immédiat du nouveau supplément sur base du formulaire P19 dans le dossier. Le formulaire suivant est envoyé lors de l'envoi sériel suivant.				